

21 déc 2012 -14:18

Une avancée historique : égalisation totale de la pension minimum au taux ménage des indépendants sur celle des salariés !

Sur proposition de Sabine Laruelle, Ministre des PME et des Indépendants, le Conseil des Ministres de ce 21 décembre 2012 a décidé d'égaliser le montant de la pension minimum au taux ménage pour une carrière complète des indépendants sur celle des salariés en avril 2013, une avancée historique !

Pour la ministre des Indépendants, Sabine Laruelle : « Après 9 ans d'un travail acharné, je suis heureuse d'obtenir, enfin, une première égalisation totale! En 2003, la pension minimum pour une carrière complète des indépendants au taux ménage était de 823,12 euros par mois et elle passera à 1.386,40 euros par mois en avril 2013 soit une augmentation de 68% !»

Pension au taux ménage par mois et pour une carrière complète :

01/12/2012 :

Travailleur indépendant - 1.363,30 euros  
Travailleur salarié - 1.386,40 euros

Ecart: 23,10 euros

01/04/2013:

Travailleur indépendant - 1.386,40 euros

Travailleur salarié - 1.386,40 euros

Ecart: 0 euro

NB : En plus de ces augmentations, depuis 2008, les pensionnés bénéficient des remboursements de l'assurance soin de santé tant pour les petits que pour les gros risques et ce, gratuitement !

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des  
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de  
l'Agriculture  
Avenue de la Toison d'or 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 250 03 03  
<http://www.sabelaruelle.be>